

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CL300

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur  
à l'amendement n° CL152 de Mme Appéré

-----

### ARTICLE 20

A l'alinéa 2 de cet amendement, après la référence : « L. 3641 – 1 »,

insérer les mots :

« et pour la compétence en matière d'assainissement et d'eau prévue au *a*) du 5° du même article »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement CL 152 propose un mécanisme dérogatoire pour la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité, que ce sous – amendement a pour objet d'étendre également à la compétence en matière d'assainissement et d'eau.